

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2021
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/02/2021
(accusé de réception du 11/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - Année 2021

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 2 001 065 €.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a obligé la grande majorité des acteurs culturels à modifier ou annuler tout ou partie de leurs activités en 2020, une phase de bilan de l'utilisation effective des subventions de fonctionnement reçues en 2020 doit être mise en place. Un compte de résultat sera demandé à chaque association, ce qui ne pourra être réalisé avant la fin du premier trimestre 2021.

Dans ces conditions, et afin de permettre aux associations de poursuivre autant que possible leurs activités dès le début de l'année, les demandes de subvention de fonctionnement feront l'objet d'une instruction en deux étapes : **une première attribution partielle calculée sur la subvention 2020 est proposée dans un premier temps. Elle sera suivie à la fin du premier semestre du vote du solde de la subvention, qui tiendra compte des implications financières réelles de la crise.**

Les subventions sont les suivantes :

Associations	Objet de la subvention	Propositions
ARTS PLASTIQUES		
Amis du musée des Beaux-Arts	Fonctionnement	333 €
Galerie Artem	Fonctionnement	2 580 €
CACTUS	Fonctionnement	667 €
Artothèque scolaire « à l'école du regard »	Fonctionnement	667 €

CULTURE BRETONNE		
Bagad Ergué Armel	Fonctionnement	669 €
Bagad Penhars	Fonctionnement	1 104 €
Bagad ar Meilhoù glaz	Fonctionnement	1 104 €
Bagad Kemper	Fonctionnement	1 104 €
Bagad Saint Patrick	Fonctionnement	486 €
Bagad Ar Re Goz	Fonctionnement	448 €
Eostiged Ar Stangala	Fonctionnement	1 104 €
Keltiad	Fonctionnement	653 €
Danserien Kemper	Fonctionnement	1 104 €
Korriganed ar Meilhoù glas	Fonctionnement	653 €
Bodadeg Ar Sonerion (BAS)	Fonctionnement	3 554 €
	Compensation heures de cours	3 933 €
Festival de Cornouaille	Fonctionnement	75 572 €
Ti Ar Vro	Fonctionnement	60 011 €
War'l Leur Penn ar Bed	Fonctionnement	667 €
DIVERS		
Loar Gann	Fonctionnement	300 €
CEZAM	Financement du dispositif	2 942 €
IMAGE		
Gros Plan	Fonctionnement	172 200 €
LECTURE		
Université du temps libre	Fonctionnement	1 000 €
UJAP Quimper (Salon de la BD)	Fonctionnement	1 667 €
	FIC – 10 ^{ème} anniversaire	2 500 €
Les Editions Sauvages	Fonctionnement	200 €
La Liberté de l'esprit	Fonctionnement	913 €
METIERS D'ART		
Quimper Céramique	Fonctionnement	667 €
MUSIQUE		
Kanerien Penn ar Bed	Fonctionnement	427 €
Groupe vocal Jef Le Penven	Fonctionnement	427 €
Les chemins de la voix	Fonctionnement	427 €
OSCAC (Office Sud Cornouaillais d'Animation Culturelle)	Festival les Semaines Musicales	20 047 €
	Médiation culturelle	2 333 €
César Franck	Fonctionnement	2 433 €
	Les matinales de Locmaria	667 €
Aprèm jazz	Fonctionnement	11 203 €
Polarités	Fonctionnement	168 800 €
PATRIMOINE		
Société Archéologique du Finistère	Fonctionnement	460 €
Association Port de Quimper	Fonctionnement	233 €
Le Lougre de l'Odet	Mâtage et démâtage	2 000 €

Comité animation de Ty Mamm Doué	Fonctionnement	1 600 €
SPREV	Fonctionnement	1 333 €
THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Balles à fond	Fonctionnement	22 600 €
Hip Hop New School	Action culturelle	26 467 €
	Ecole de danse	4 526 €
Très Tôt Théâtre	Fonctionnement	158 598 €
	Festival Tata	28 220 €
Théâtre de Cornouaille	Complément prix de place	925 328 €
	Centre de création musicale	5 595 €
	Loyer Scène Nationale	267 933 €
	Festival Circonova	10 000 €
Cie l'oiseau sur le toit	Fonctionnement	303 €
Je savoir dire	Fonctionnement	303 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser au titre de l'année 2021, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 2 001 065 € ;

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Bagad Ar Meilhoù Glaz
- Bagad Kemper
- Bodadeg ar Sonerion Penn ar Bed (BAS)
- Festival de Cornouaille
- Ti Ar Vro
- Gros Plan
- Oscac
- Polarités
- Hip Hop New School
- Balles à fond
- Théâtre de Cornouaille
- Très Tôt Théâtre